

Le 9 janvier 2009

2009 : Les chiffres de la retraite du régime général

Revalorisation des retraites : attention, changement de calendrier

A compter de 2009, les retraites personnelles et les retraites de réversion sont revalorisées au 1^{er} avril (mensualité payée en mai) et non plus au 1^{er} janvier. Ce qui permet aux pouvoirs publics de tenir compte de l'inflation réelle, et non prévisionnelle, de l'année écoulée, cette revalorisation étant établie suivant l'indice des prix à la consommation hors tabac. Elle interviendra ainsi en même temps que celle des retraites complémentaires.

Les chiffres qui évoluent au 1^{er} janvier 2009

Les revalorisations des montants indexés sur l'évolution des salaires demeurent fixées au 1^{er} janvier.

Maxima et plafonds de ressources	Montants mensuels en euros	Montants annuels en euros
MAXIMA		
• Retraite personnelle	1 429,50	17 154
• Retraite de réversion	771,93	9 263,16
PLAFONDS DE RESSOURCES POUR OUVRIR DROIT A LA PENSION DE REVERSION		
• Personne seule	1 509,73	18 116,8
• Ménage	2 415,57	28 986,88
Salaire mensuel plafond soumis à cotisations de la Sécurité sociale : 2 859 euros.		
Salaire minimum soumis à cotisations permettant de valider 1 trimestre d'assurance : 1 742 euros (calcul effectué à partir du Smic horaire au 1 ^{er} juillet 2008 : 8,71 euros)		